



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail, relations sociales, famille et solidarité : services extérieurs

Question écrite n° 23351

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, après les regrets suscités par l'absence au sein du Gouvernement d'un ministre en titre chargé des droits des femmes et de l'égalité, sur les menaces de démantèlement qui semblent peser sur l'administration responsable de l'impulsion et de la mise en oeuvre de cette politique, le service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE). Cette administration, composée d'un service central et d'un réseau de délégués régionaux, de déléguées régionales et de chargés de missions placées sous l'autorité des préfets au plus près des territoires, a pour missions de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques et économiques, de favoriser l'accès à l'emploi des femmes et de promouvoir l'égalité salariale et professionnelle, de veiller à une meilleure articulation des temps de vie, de garantir l'accès aux droits fondamentaux, de préserver les acquis (interruption volontaire de grossesse, contraception, etc.) et de lutter contre les violences faites aux femmes. Il s'agit donc d'un interlocuteur privilégié des associations de défense des droits des femmes, des élus et des organismes qui agissent pour l'égalité femmes-hommes. Or nombreux sont ceux qui désormais s'inquiètent du risque d'affaiblissement de l'égalité et des droits des femmes, sans ministre en titre, sans administration nationale et sans réseau régional et départemental. Aussi, à l'heure où l'égalité entre les femmes et les hommes reste une valeur fondamentale portée par l'organisation des Nations unies, l'Union européenne et la République française, il le remercie de lui préciser quelle mesure le Gouvernement entend prendre sans plus tarder pour maintenir un service des droits des femmes et de l'égalité, appuyé par un véritable réseau de délégués régionaux, de déléguées régionales et de chargées de mission départementales, doté de moyens d'intervention et s'il entend, pour symboliser cette volonté politique, nommer un ou une ministre chargée des droits des femmes et de l'égalité.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a été appelée sur la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'avenir du service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), au regard de la révision générale des politiques publiques (RGPP). La RGPP a pour objet de rendre plus efficaces nos politiques publiques dans tous les domaines, qu'il s'agisse des politiques régaliennes de l'État, de sa politique économique ou de sa politique sociale. Elle ne vise pas à les remettre en cause. Le Gouvernement continuera donc à porter la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes de manière transversale et interministérielle. Son développement continuera à respecter la déclaration et le programme d'action adoptés à l'issue de la 4e Conférence mondiale sur les femmes, organisée à Pékin en 1995. Conformément à ce programme et aux recommandations de l'Union européenne, elle s'exercera avec la double préoccupation de prendre en compte la démarche de l'égalité dans toutes les politiques publiques et de mettre en place des mesures positives pour réduire les inégalités constatées. Pour illustrer cette démarche, il est important de rappeler que les axes d'action suivis par le Gouvernement afin de parvenir à l'égalité professionnelle et salariale et de lutter contre les violences envers les femmes sont mis en oeuvre dans le cadre d'interventions interministérielles structurées. La promotion des droits

des femmes est, comme la famille, un domaine essentiellement interministériel. Le Gouvernement entend poursuivre son action en ce sens. C'est dans ce cadre et au travers de deux objectifs que doivent être confortées la lisibilité de la politique d'égalité et les missions du SDFE. Le premier objectif est d'inscrire la politique de l'égalité au coeur de l'exercice budgétaire par la réalisation d'un document de politique transversale lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2009. Ce document traduira l'effort de chacun des départements ministériels et permettra de mesurer les actions et les crédits affectés aux droits des femmes et à l'égalité pour les différents programmes budgétaires des autres ministères. Nous pourrions ainsi identifier des leviers d'action, déterminer des objectifs assortis d'indicateurs de résultats dont le suivi et l'évaluation contribueront à l'optimisation à la performance. Le second objectif est de conforter les fonctions actuelles du SDFE s'agissant de la mise en oeuvre des orientations stratégiques de l'État et des travaux d'analyse, d'accompagnement et d'évaluation indispensables au développement de la politique de l'égalité. La modification de l'organisation administrative de l'État a pour principal objectif l'amélioration de la qualité de nos administrations, qui devront toutes s'adapter aux exigences de modernisation. Elle nous incite à imaginer des solutions nouvelles, à réduire la mosaïque des petites structures pour en faciliter notamment le fonctionnement par une gestion conjointe de leurs moyens. Il s'agit de renforcer la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes en l'appuyant sur les moyens plus importants d'une direction d'administration centrale renforcée. Cette nouvelle organisation doit participer à la dynamique qui nous a permis de progresser ces dernières années vers l'égalité réelle. Par ailleurs, les déléguées régionales devraient être affectées auprès du SGAR, ce qui garantirait une pleine dimension interministérielle à leurs interventions. Les chargées de missions départementales seraient également placées dans les meilleures conditions pour exercer leurs missions, et leur existence n'est pas menacée. Au total, les évolutions préconisées dans le cadre de la RGPP doivent permettre de renforcer la mission de pilotage et d'animation du SDFE, et de l'inscrire dans une démarche stratégique transversale plus clairement identifiée.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23351

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4172

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9103